

Communiqué de presse

Berne, le 29 septembre 2026.

La Suisse doit pouvoir se protéger

Le Conseil fédéral lance la campagne de votation sur la révision de la loi sur le matériel de guerre

La dernière révision de la loi suisse sur le matériel de guerre (LFMG) est entrée en vigueur peu avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie et a révélé que la Suisse était allée trop loin dans sa réglementation – la LMG actuelle ne résiste pas à l'épreuve de la réalité. Le Conseil fédéral et le Parlement se sont longtemps disputés pour trouver un compromis. Aujourd'hui, le Conseil fédéral a présenté au grand public l'adaptation pragmatique de la LFMG, grâce à laquelle la Suisse pourra garantir sa capacité de défense et enrayer le déclin de son pôle industriel, de recherche et technologique. Les exportations vers les pays en proie à une guerre civile resteront interdites même après la révision. L'Alliance Sécurité Suisse salue la position du Conseil fédéral.

L'Alliance Sécurité Suisse salue la révision de la loi sur le matériel de guerre (LFMG) proposée par le Conseil fédéral. La situation en matière de politique de sécurité en Europe a radicalement changé ces dernières années. Pour la Suisse, cela soulève également la question de savoir comment elle peut garantir sa capacité de défense à long terme. Diverses mesures de durcissement de la LFMG n'ont pas résisté à l'épreuve de la réalité. Nos pays voisins ne s'approvisionnent plus en Suisse – la Suisse ne peut même plus exporter de vieilles munitions ou des filets de camouflage. L'erreur commise lors de la dernière révision est désormais corrigée grâce à cette adaptation de la LFMG.

Les exportations vers les États voyous restent interdites

« La révision de la LFMG n'ouvre pas pour autant la voie à toutes les exportations », souligne avec force Reto Nause, conseiller national du Centre et président de l'Alliance Sécurité Suisse. « Les arguments contraires sont tout simplement des mensonges ! Les exportations vers des pays en proie à une guerre civile ou vers des États qui violent systématiquement les droits de l'homme sont aujourd'hui illégales et le resteront après la révision. » La modification de la LFMG concerne les États partenaires. Il s'agit de pays qui partagent les mêmes valeurs que la Suisse et qui appliquent eux-mêmes un contrôle des exportations. La révision vise avant tout à permettre aux États partenaires de la Suisse, comme l'Allemagne ou le Danemark, d'échanger entre eux du matériel acheté en Suisse.

Une décision prise au moment de l'achat et non en cas de conflit

Aujourd'hui, le Conseil fédéral statue au-delà de l'achat. Il doit se prononcer en cas de conflit – c'est-à-dire au moment où le monde entier a les yeux rivés sur lui. La révision de la LFMG change précisément cette situation. Désormais, le Conseil fédéral fixe les règles du jeu au moment même de la vente, en déterminant ce qu'il advient des biens achetés en Suisse. Désormais, il dispose également de la compétence de refuser des livraisons en cas de réserves liées à la politique étrangère, à la neutralité ou à la sécurité.

Sans la LFMG, la Suisse se retrouve sans protection

Sans adaptation de la LFMG, les capacités de production nécessaires à la garantie de la sécurité de défense disparaissent. « Un savoir-faire hautement qualifié s'exile à l'étranger – ces compétences dont on a urgemment besoin en cas de crise pour pouvoir se défendre seul dans un conflit », explique Matthais Zoller, membre du comité directeur de l'Alliance pour la sécurité en Suisse et secrétaire général de Swiss ASD. « L'importance d'une capacité d'action autonome est également observée en Ukraine. C'est pourquoi il faut retenir ceci : quiconque souhaite garantir de manière autonome l'entretien de l'armée en cas de conflit vote « oui » à l'adaptation pragmatique de la LFMG. »

La campagne en faveur du « oui » menée par l'Alliance Sécurité Suisse suit

La LFMG bénéficie du soutien des Verts libéraux, de l'UDC, du Centre, du PLR, de l'UDF, d'économiesuisse, de Swissmem, de l'Union patronale suisse, du GRPM, de la Société suisse des officiers, de la Fédération des associations militaires et d'autres organisations de la société civile. L'Alliance Sécurité Suisse rassemble ces forces et lancera mi-octobre la campagne interpartis en faveur du « oui ».

Pour toute question, veuillez contacter :

- Reto Nause, député au Conseil national, président de l'Alliance Sécurité Suisse, 079 439 90 57
- Matthias Zoller, membre du comité directeur de l'Alliance pour la sécurité et secrétaire général de SWISS ASD, 079 936 24 70
- Marcel Schuler, Campaigneers, responsable de campagne, 079 589 22 22

Note à l'attention des rédactions : vous trouverez de plus amples informations et des arguments en faveur de la révision de la loi sur le matériel de guerre sur : [kriegsmaterialgesetz.ch](https://www.kriegsmaterialgesetz.ch)

Texte d'accompagnement pour l'envoi par e-mail :

(Formule d'appel – insérée automatiquement)

Je vous transmets en pièce jointe le communiqué de presse intitulé « La Suisse doit pouvoir se protéger – votation sur la modification de la LFMG prévue en novembre ».

Cordialement